

Diffusion et affichage le 3.02.2021

Visé par le Maire : le 02.02.2021
Affiché en Mairie : le 03.02.2021
Envoyé pour publication : le 03.02.2021

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 janvier 2021



Date de convocation : 19/01/2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE

→ **Le montant de la redevance assainissement collectif inchangé**

Depuis 2007, date à laquelle la redevance assainissement collectif a été instaurée, le tarif forfaitaire appliqué est d'un euro par m3 consommé.

→ **Renouvellement de la convention pluriannuelle 2021-2023 avec le Centre Social de Saint-Martinien**

Cette convention comprend une adhésion au Centre Social d'un euro par habitant qui permet à chacun de participer aux activités proposées par le Centre Social (projections sur le monde rural, veillées et après-midi récréatifs, actions de prévention avec le collège d'Huriel, les jeunes et leurs familles, atelier mémoire, atelier nutrition ...) et une participation de 0,80 euros par heure et par enfant ayant participé aux activités enfance-jeunesse (accueils de loisirs, mini-camps...).

→ **Deux conventions d'assistance informatique signées avec l'A.T.D.A dans le cadre du R.G.P.D**

La commune bénéficie des missions de base de l'Agence Technique Départementale de l'Allier (A.T.D.A) au titre d'une assistance sur les logiciels de la société COSOLUCE, de la délivrance de certificats électroniques, et de la mise à disposition d'un dispositif de télétransmission des actes au représentant de l'Etat dans le département.

Le Règlement Général sur la Protection des Données (R.G.P.D) impose que les traitements mis en œuvre par un sous-traitant soient régis par un contrat.

L'A.T.D.A est considérée comme sous-traitante, et la commune est qualifiée de responsable de traitements.

Pour le support technique et la mise à disposition d'un dispositif de télétransmission, deux conventions d'assistance informatique sont signées avec l'A.T.D.A.

→ **Renouvellement de la convention avec le Centre d'Information de Documentation, d'étude et de formation des élus (C.I.D.E.F.E) relative à la formation des élus**

La formation des élus étant indispensable, le Conseil Municipal renouvelle la convention avec le C.I.D.E.F.E pour un montant annuel de 252 euros.

→ **Approbation de la modification statutaire du S.I.V.O.M Rive Gauche du Cher**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'actualisation des statuts engagée par le S.I.V.O.M Rive Gauche du Cher, dans le cadre d'une réflexion sur les régies. Sont comprises dans les statuts : la compétence assainissement collectif, la compétence des eaux pluviales urbaines et les compétences en matière d'eau potable, d'assainissement non collectif et défense extérieure contre l'incendie.

→ ***Un premier bilan 2020 et une réflexion sur les projets 2021***

Pour 2020, la balance générale de l'exercice fait apparaître une situation excédentaire en section de fonctionnement de 246 336,24 euros et un déficit de 83 714,06 euros en investissement. L'endettement total s'élève à 17 204,27 euros pour quatre emprunts restant à rembourser. La situation financière demeure relativement saine pour permettre la réalisation de nouveaux projets.

Pour 2021, la somme de 34 818,93 euros a été inscrite « en reste à réaliser » pour terminer les projets en cours de réalisation.

Dans le cadre du plan de relance économique du département qui subventionnera les travaux à hauteur de 30% du montant HT, des réfections de chemins sont programmées d'ici le mois de juin : Les Vignes, La Plante à Laute, Route du Désert, Puybouillard et la pose de trottoirs à l'entrée du bourg, route de La Chapelaude.

Concernant le bâti communal, les travaux de rénovation de la bascule publique vont se poursuivre. Le mur d'enceinte du cimetière sera restauré. Des peintures d'entretien des boiseries de la mairie et de la maison communale des services seront envisagées.

Deux grands projets d'aménagements sont d'ores et déjà en discussion portant sur l'aménagement du centre bourg et la liaison entre hameaux et, sur la création d'un nouvel espace public à Villevendret, à l'entrée du chemin du Centre de la France.

→ ***Renouvellement de contrats pour le poste de la Maison Communale des Services***

Jusqu'au 31 mars, Julie GONCALVES assurera la tenue du commerce de proximité « Le Grillon ». Les élus et l'association AMPV, gérante du commerce, vont étudier ensemble la meilleure solution administrative pour que cet emploi perdure au-delà du 31 mars 2021. Ce point de rencontre est indispensable à la vie sociale du village.

→ ***Le Conseil Municipal s'oppose au projet de fermeture de classe au sein du Regroupement Pédagogique Intercommunal***

Les élus décident d'écrire au Ministre de l'Éducation Nationale pour expliquer qu'une fermeture de classe au sein de notre R.P.I irait à l'encontre, non seulement d'un aménagement harmonieux du territoire en termes d'égalité des chances, mais aussi à l'encontre de la volonté du Président de la République qui, à la veille du premier confinement, affirmait qu'il fallait aujourd'hui tirer les leçons de nos erreurs passées concernant nos services publics. Pour l'avenir de nos enfants, il vaut mieux choyer leur milieu scolaire plutôt que de les priver des professionnels qui savent les faire grandir au sein de notre société.

→ ***Réouverture de la pêche à l'étang communal***

Si la situation sanitaire le permet, les pêcheurs pourront à nouveau se rendre à l'étang communal, route d'Audes, dès le samedi 27 mars prochain. Les cartes sont vendues au commerce Le Grillon : 5,00 euros la carte à la journée, 35,00 euros la carte à l'année (de fin mars à fin octobre) ou 65 euros pour les pêcheurs extérieurs. Une amende de 10 euros est fixée pour tous pêcheurs n'ayant pas acheté de carte communale.

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au Mardi 23 février 2021 à 18h00.